

VALIDATION 125CM³

Catégorie A1 (-125cm³)

PERFECTIONNEMENT À LA CONDUITE 125CM³ 230 €

Il est impératif d'être titulaire du permis B depuis au moins 2 ans
La formation peut être suivie dans un délai d'un mois avant la date
anniversaire des deux ans d'obtention de la catégorie B du permis de conduire

Organisé sur 1 journée, comme suit

- 2 heures de plateau (aires de manœuvres privées)
- 2 heures de théorie (sensibilisation aux risques routiers)
- 3 heures de conduite

Pièces à fournir

- Copie recto verso Permis
- 2 photos d'identité

LIEU DE LA FORMATION

ZAE du Larzat
à Villeneuve les Maguelone
(à côté de la Maison d'Arrêt)

Plateau technique d'1 hectare 1/2
dont 1 piste de 780m² affectée à la
séquence hors circulation

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- 1 Casque homologué et à la bonne taille
- 1 Paire de gants
(adaptés à la pratique du 2 roues)
- 1 Blouson ou veste de moto
- 1 Pantalon style jeans
(PAS DE JOGGING, PAS DE SHORT)
- Des bottes ou chaussures montantes

*Frais de gestion..... OFFERT

Option assurance complémentaire dommages corporels KICK-OFF 10,00€



Une formation est requise pour les titulaires du permis de conduire les véhicules de la catégorie B depuis au moins 2 ans et qui souhaitent conduire une motocyclette légère ou un véhicule de la catégorie L5e.

Afin de valider cette formation de 7 heures, nous vous proposons un parcours comprenant :

- ➔ Une séquence théorique
- ➔ Une séquence hors circulation
- ➔ Une séquence en circulation

APPORTS THEORIQUES

2 heures

- ➔ Comprendre les accidents les plus caractéristiques impliquant ces types de véhicules
- ➔ Savoir appréhender les situations délicates d'utilisation de ces véhicules
 - Conduire sous la pluie
 - Circuler de nuit
 - Anticiper et détecter les dangers
- ➔ Connaître et comprendre les règles relatives à la circulation inter-files
- ➔ Savoir se rendre visible vis-à-vis des autres usagers
- ➔ Connaître et comprendre les comportements sécuritaires en matière d'équipement du motard
- ➔ Etre conscient du rôle de l'infrastructure routière sur les accidents des 2 roues et des 3 roues
- ➔ Connaître les risques concernant l'adhérence
- ➔ Connaître les conséquences physiques et physiologiques des chocs sur les équipements de la route, même à basse vitesse.



HORS CIRCULATION (PISTE PRIVÉE)

2 heures

- ➔ Connaître la conception de la moto, ses principaux organes, les principales commandes et le tableau de bord
- ➔ Savoir démarrer et s'arrêter en prenant en compte :
 - La position de conduite
 - L'équilibre et la répartition du poids du corps
- ➔ Savoir monter et rétrograder les vitesses
- ➔ Savoir appréhender les manœuvres de freinage et d'évitement
- ➔ Savoir tourner en prenant conscience de l'importance du regard et en inclinant la machine
- ➔ Savoir tenir l'équilibre à allure lente et normale en fonction des caractéristiques du véhicule :
 - Avec et sans passager
 - En ligne droite et en virage

EN CIRCULATION EN ET HORS AGGLOMERATION

3 heures

- ➔ Savoir rechercher les indices utiles
- ➔ Savoir adapter son allure aux situations et respecter les distances latérales et longitudinales de sécurité
- ➔ Savoir choisir la voie de circulation
- ➔ Savoir pratiquer la circulation inter-files dans les départements autorisés et si les conditions de sécurité et la situation d'apprentissage le permettent
- ➔ Savoir se placer sur la chaussée en fonction des autres véhicules ; connaître et prendre en compte les spécificités des véhicules lourds
- ➔ Savoir franchir les différents types d'intersection et y changer de direction
- ➔ Savoir dépasser en sécurité
- ➔ Savoir négocier un virage

Cette formation est réalisée sous la présence constante et effective de l'enseignant titulaire de l'autorisation d'enseigner de la catégorie concernée.

A l'issue de la formation, une carte sera délivrée à l'élève, elle devra être présentée en même temps que son permis de conduire lors de chaque contrôle.





AUTO-ECOLE
de la
COMEDIE



RAPPEL DES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES



Casque homologué et à la bonne taille

- norme CE ou NF
- avec des dispositifs réfléchissants



Gants moto homologués

- norme CE ou NF



Blouson ou veste de moto



Pantalon style jeans - PAS DE JOGGING



Bottes ou chaussures montantes



VOTRE NOUVEAU PARTENAIRE ASSURANCE MOTO

Amis motards,

Vous connaissez déjà tous l'assureur spécialiste moto AMV, pour vos motos et vous-mêmes, mais saviez-vous qu'AMV peut vous accompagner dès votre apprentissage du permis moto ?

Que ce soit pour une formation courte de 7H sur 125cm³ ou pour une formation au permis moto A1/A2, il peut être intéressant de s'assurer si vous ne bénéficiez pas déjà de ces garanties sur le corporel.



POURQUOI CHOISIR AMV ?

- Spécialiste de l'assurance Moto école
- Plus de 750 000 contrats d'assurance en cours
- 260 conseillers dédiés
- Assurance immédiate 24h/24
- 45 ans d'expérience

GRÂCE À KICK OFF

10%*

DE RÉDUCTION SUR
VOTRE ASSURANCE
MOTO

L'ASSURANCE INDISPENSABLE PENDANT LES LECONS DE CONDUITE

(Permis A1 - A2 - AM - Formation de 7h - A2 -> A)

Pourquoi prendre cette assurance complémentaire ?

La Moto-Ecole est assurée pour elle-même et ses élèves contre les dommages causés aux tiers (Responsabilité civile).

En revanche, l'élève, lorsqu'il chute en cours de formation ou d'examen, n'est pas assuré pour les dommages corporels subis (Cf art.4 - Loi du 5 juillet 1985).

Les protections habituelles (Sécurité Sociale + Mutuelle) sont totalement insuffisantes, notamment en cas d'invalidité.

Cliquez ici ➡



Si vous souscrivez à Kick Off, vous devez impérativement faire parvenir votre attestation avant le début de votre formation pratique.

Si vous ne souhaitez pas souscrire, vous devez obligatoirement remplir le document fourni par l'auto-école avant le début de votre formation pratique.

*Jusqu'à 10% de réduction sur la prime d'assurance moto/scooter de la 1ère année (hors option, garantie attentats, risques technologiques, assistance juridique) dans les 6 mois suivant l'obtention du permis ou la validation de votre formation. En vous connectant sur www.amv.fr et sous réserve d'acceptation par AMV.